



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Feuille de route

Planification écologique du système de santé

Décembre 2023

Sommaire



P.4 SYNTHÈSE DE LA FEUILLE DE ROUTE

P.8 OBJECTIFS CIBLES ET PRINCIPALES ANNONCES

P.12 LES 8 DOMAINES D'ACTION

P.18 Bâtiment et énergie

P.20 Industries et produits de santé

P.23 Achats durables

P.26 Soins écoresponsables

P.29 Déchets du secteur

P.31 Formation et recherche

P.34 Transports et mobilités durables

P.36 Numérique en santé et impact environnemental



Synthèse de la feuille de route



Synthèse de la feuille de route

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE POUR LES SECTEURS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL : UN ENGAGEMENT INCONTOURNABLE

Les urgences climatiques, énergétiques et écologiques imposent une accélération sans précédent des mesures collectives et de leur pilotage pour réduire drastiquement l'empreinte environnementale de nos activités. Pour cela, le Président de la République a, pour la première fois dans l'histoire du pays, confié la planification écologique directement à la Première ministre.

La hausse de la température globale s'est accélérée et a des impacts importants sur tous les écosystèmes et la santé humaine, et dans tous les secteurs. Il est impératif d'accélérer la transformation écologique de l'ensemble des activités, notamment celle du soin :

- Le système de soins français représente plus de **8 % des émissions de gaz à effet de serre nationales** (près de 50 millions de tonnes équivalent CO₂)¹.
- L'impact de l'offre de soins représente environ **45 % de ces 50 millions de tonnes**. Les médicaments et les dispositifs médicaux engendrent les **55 % restants**.
- Le secteur sanitaire et médicosocial, à l'image de tous les autres, doit faire sa part dans la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre de **5 % par an jusqu'en 2050**, afin de respecter l'engagement national français de rester sous la barre des **+1,5°C supplémentaires**.
- Le système de santé a également un rôle majeur à jouer dans **la maîtrise de son impact** en matière de biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles et d'accès à l'eau douce, ou encore de dégradation et de pollutions des milieux naturels.

Au-delà des nombreux bénéfices sanitaires de l'intégration des mesures d'atténuation visant une stabilisation du dérèglement climatique, le secteur doit se transformer pour ouvrir la voie vers **un système plus sobre, plus soutenable, circulaire et moins dépendant des énergies fossiles**. La transition écologique en santé est une démarche de santé durable favorisant l'intégration de **mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être, dans une logique de co-bénéfices**.

De nombreuses initiatives locales de transformation écologique, hétérogènes et variées, ont essaimé sur le territoire ces dernières années, dont certaines sont présentées dans ce document. Ces initiatives, ainsi que la **forte attente** exprimée régulièrement par les acteurs du secteur, ont guidé la mise en œuvre de ce COPIL ainsi que l'élaboration des principaux axes d'action. Le souhait partagé par le plus grand nombre de « trouver du sens » au travail et de collaborer autour de projets engagés, porteurs et enthousiasmants, font de la stratégie nationale de transformation écologique un outil de cohésion et d'attractivité majeur pour les personnels du secteur.

1. Dans son rapport « **Décarboner la santé** », publié en avril 2023, le think tank « The Shift Project » estime les émissions de gaz à effet de serre du secteur entre 40 et 61 millions de tonnes de CO₂ (MtCO₂), soit entre 6,6 % et 10 % du total national.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE DANS LES SECTEURS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Dans la continuité des travaux lancés par la Première ministre sous la marque « France Nation verte », coordonnés par le secrétariat général à la Planification écologique, un comité de pilotage (COFIL) inédit structuré autour de sept thématiques, est mis en place le 22 mai 2023 pour le secteur de la santé (sanitaire et médico-social) afin de maîtriser ses impacts environnementaux et d'assurer la transformation écologique du secteur sur le long terme.

Le comité de pilotage de la planification écologique pour le secteur de la santé présidé par Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, réunit pour la première fois les ministères de la Santé et de la Prévention, des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, de la Transformation et de la Fonction publique, de l'Industrie, des Outre-mer, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médicosociaux (Anap), la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute Autorité de Santé (HAS), les fédérations du secteur et les conférences hospitalières, les représentants d'usagers ainsi que cinq experts identifiés pour leur engagement et leurs travaux sur le sujet. Les Agences Régionales de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est représentent les ARS au sein de ce COFIL.

Un deuxième comité de pilotage s'est tenu le 15 décembre 2023. Diverses avancées depuis le mois de mai y ont été présentées, recensées dans ce document actualisé, principalement autour du secteur des produits de santé et du calcul des bilans carbone. Les membres du COFIL ont par ailleurs pu officiellement signer la Convention de Planification écologique pour le système de santé. Remplaçant la Convention de développement durable, jusqu'à présent passée entre l'État et les représentants du secteur, elle s'inspire largement de cette feuille de route et permet d'ancrer les engagements des différentes parties prenantes.

8 CHAMPS D'ACTIONS POUR ASSURER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR

Les engagements pris à l'occasion du COFIL seront insérés dans une **convention de planification écologique**, qui liera les parties prenantes à l'automne 2023. Ils seront pris autour de 8 axes :

- 1 **Bâtiment et maîtrise de l'énergie**
- 2 **Industries et produits de santé**
- 3 **Achats durables**
- 4 **Soins écoresponsables**
- 5 **Déchets du secteur**
- 6 **Formation et recherche en transformation écologique**
- 7 **Mobilités durables**
- 8 **Impact environnemental du numérique**

Les enjeux d'adaptation du secteur au changement climatique seront traités dans un autre cadre par le ministère de la Santé et de la Prévention, par le biais de sa politique de prévention et de surveillance relative aux évolutions environnementales et climatiques impactant la santé, son engagement en matière de sécurité transfusionnelle et de sécurité sanitaire des eaux, son plan de gestion des vagues de chaleur ou d'autres événements climatiques exceptionnels.

5 EXPERTS CHARGÉS DE SUIVRE LES TRAVAUX DU COFIL

Cinq personnalités qualifiées et reconnues dans leur domaine assureront une mission de conseil et de suivi des travaux menés dans le cadre du COFIL :



ALICE BARAS

Professionnelle de santé, le Dr Alice Baras a souhaité se spécialiser dans la sensibilisation et la formation des professionnels de santé à la démarche écoresponsable et à la promotion de la santé environnementale après avoir exercé 15 ans en tant que chirurgien-dentiste. Après s'être formée notamment à la médecine environnementale, au management du développement durable en santé et de la qualité, elle crée et développe aujourd'hui des actions et médias de formation et sensibilisation aux enjeux de la transformation écologique en santé. Elle a publié le Guide du cabinet de santé écoresponsable aux presses de l'École des Hautes Études en santé publique, avec pour objectif d'accompagner tous les professionnels de santé exerçant en cabinet libéral, officine ou encore en centre de santé souhaitant s'inscrire dans une démarche de transformation écologique. Elle a réalisé de nombreux projets promoteurs de l'écoresponsabilité en santé pour une santé durable auprès d'organisations de santé, unions régionales de professionnels de santé, agences régionales de santé et associations en santé-environnement.



LAURIE MARRAUD

Maîtresse de conférences à l'EHESP, Laurie Marraud est initialement experte de la question des usages des technologies numériques en santé. Docteure en sciences de gestion, elle est titulaire depuis 2022 de la Chaire RESPECT – Résilience en Santé, Prévention, Environnement Climat et Transitions. Elle dirige depuis 2019 au sein du *think tank* « The Shift Project » les travaux de recherche alimentant le rapport sur la décarbonation de la santé, dont la nouvelle version est parue en avril 2023. Elle fait également partie du groupe de travail sur le « développement durable et la sobriété numérique » de la cellule éthique de la Délégation ministérielle au numérique en santé au ministère de la Santé et de la prévention. Laurie a mis en place la formation ChanCES à l'EHESP² qui permet aux étudiants d'appréhender les défis à relever en termes de gestion de la santé publique posés par le changement climatique et les grandes évolutions environnementales.



SARAH OUAHNON

Diplômée de Centrale Supélec et de la London School of Hygiene and Tropical Medicine, Sarah Ouahnon pilote les sujets achats, médicaments et alimentation du programme For a Greener National Health Service (NHS) (« pour un NHS plus vert ») au Royaume-Uni. Le NHS est le premier système national de santé à avoir affiché une ambition net zéro carbone pour 2040, en octobre 2020. Sarah Ouahnon est également responsable des partenariats internationaux au sein du Greener NHS, en collaboration avec l'OMS (via l'Alliance pour une Action Transformatrice sur le Climat et la Santé (ATACH) notamment).

2. ChanCES - Changement Climatique, transitions Et Santé | EHESP



PATRICK PESSAUX

Le professeur Patrick Pessaux est chef de service de chirurgie viscérale et digestive au Nouvel hôpital civil de Strasbourg. Il est président du comité de Transition écologique en santé de la Fédération Hospitalière de France (FHF), président du Collectif éco-responsabilité en santé (CERES), président de l'Association française de chirurgie (AFC), et trésorier du Collège de chirurgie générale viscérale et digestive. Il est auteur de plus de 350 publications dans des revues médicales nationales ou internationales.



CHARLOTTE SORIN

Charlotte Sorin travaille depuis plus de 15 ans à la Croix Rouge Française, où elle occupe les fonctions de Responsable Responsabilité sociétale des organisations / Développement Durable. Diagnostic, stratégie bas carbone, création d'un réseau d'ambassadeurs, formation aux enjeux du développement durable, sobriété énergétique : elle met en œuvre opérationnellement une démarche DD à l'échelle du groupe CRF. Elle fait également partie du Consortium Bilan Carbone du Réseau environnement humanitaire.



Objectifs cibles et principales annonces



Les objectifs cibles pour contribuer à la neutralité carbone du secteur de la santé et maîtriser les risques environnementaux

» Objectif transversal

RENFORCER LE PILOTAGE ET LA TRANSVERSALITÉ POUR ASSURER UNE EFFICACITÉ ET UN SUIVI DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR

POUR Y ARRIVER :

Février 2023 : mettre en place et pérenniser **task force interministérielle** dédiée au suivi de la Planification écologique pour le système de santé.

Mai 2023 : rejoindre l'Accord de l'Organisation mondiale de la santé « **Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé** » (ATACH), avec comme principal engagement la mise en place d'actions visant à contribuer à la neutralité carbone du secteur de la santé français d'ici 2050.

Septembre 2023 : refondre l'outil déployé dans le secteur depuis 2017 « **Mon observatoire du développement durable** » pour notamment piloter l'empreinte carbone nationale du secteur.

Septembre 2023 : publier l'empreinte carbone de la branche autonomie et partager les enjeux inter-caisses de sécurité sociale sur les leviers de la décarbonation.

Décembre 2023 : signer une **convention de planification écologique** listant les engagements des parties prenantes du comité de pilotage.

» Objectif 1

ACCENTUER LA RÉNOVATION ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICOSOCIAUX D'ICI 2040

POUR Y ARRIVER :

Juillet 2023 : financer 15 nouveaux postes de conseillers en transition écologique et énergétique dans le secteur médico-social.

2024 : créer un guichet unique « Développement durable » afin d'effectuer une veille continue de tous les dispositifs d'aide existants à destination des établissements.

Avril 2024 : établir les scénarios de décarbonation de la branche autonomie.

Octobre 2024 : sur la base de ces scénarios, et de l'évaluation du coût global et de l'impact sur les modèles économiques des ESMS, faire évoluer les outils de financement et de soutien à l'investissement, favorables à leur mise en œuvre dont la rénovation thermique.

1^{er} semestre 2024 : consolider le dispositif réglementaire pour inciter à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques, notamment dans les établissements de santé et prévoir un guide pour accompagner les professionnels du secteur.

» Objectif 2 :

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES INDUSTRIES ET PRODUITS DE SANTE

POUR Y ARRIVER :

Avril 2023 : publier la feuille de route de décarbonation des industriels du médicament avec 15 propositions qui pourront être reprises ou étudiées.

Octobre 2023 : lancer les travaux d'élaboration d'une méthodologie commune d'évaluation de l'empreinte carbone des médicaments.

Janvier 2024 : les industriels les plus engagés lancent les travaux d'élaboration des feuilles de route de réduction des émissions pour les principaux sites industriels en France. Ces feuilles de route traiteront dans un premier temps les émissions directes de ces sites puis, une fois la méthodologie commune d'évaluation de l'empreinte carbone des médicaments en place, leurs émissions indirectes.

Été 2024 : production d'une étude sur les émissions spécifiques aux dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* par le Comité stratégique de filière (CSF).

» Objectif 2 :

ACCÉLÉRER ET PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS DES ACHATS DURABLES, D'ICI 2030

POUR Y ARRIVER :

2023 : élaborer une plateforme d'achats durables basée sur des analyses de cycle de vie et des scores environnementaux communs.

Octobre 2024 : piloter l'abaissement de l'empreinte carbone de l'alimentation des ESMS en veillant à l'équilibre nutritionnel spécifique des personnes accompagnées : outiller les acteurs en bonne pratique

Janvier 2025 : interdire les contenants alimentaires en plastique dans les services accueillant des enfants et des femmes enceintes.

Janvier 2025 : travailler avec les fédérations du médico-social le recours à des centrales d'achats alimentaires plus décarbonées ou l'intégration dans des circuits d'approvisionnements territoriaux courts ou bas-carbone.

» Objectif 4 :

TRANSFORMER ET ACCOMPAGNER LES PRATIQUES VERS DES SOINS ÉCORESPONSABLES DÈS 2023

POUR Y ARRIVER :

2023 : déployer l'information et les recommandations de bonnes pratiques en matière de soins écoresponsables et de prescriptions plus sobres par le biais d'un référentiel national pour favoriser leur intégration tout en assurant qualité et sécurité des soins.

2024 : réduire l'usage des gaz médicaux à fort effet de serre.

2024 : travailler à la mise en place de référentiels de pratiques médicamenteuses permettant aux ESMS d'abaisser leur empreinte carbone dans le respect des soins des personnes accompagnées.

2025 : travailler au lancement d'une expérimentation sur la faisabilité du retraitement des dispositifs médicaux à usage unique, afin d'identifier le cadre juridique et les pratiques qui garantiraient la sécurité des soins.

» Objectif 5

ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LEUR VALORISATION D'ICI 2030 ET OPTIMISER LE PÉRIMÈTRE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (DASRI) POUR LE LIMITER LE PLUS POSSIBLE DÈS 2024

POUR Y ARRIVER :

2023 - 2024 : saisir en 2023 le Haut conseil de la santé publique sur la définition du risque infectieux lié aux DASRI afin de définir le périmètre de ces derniers et en 2024, poursuivre le développement de la réutilisation des emballages des DASRI.

2023 - 2024 : développer des circuits d'économie circulaires et favoriser le réemploi et la réutilisation.

2024 : expérimentation sur la dématérialisation de certaines notices de médicaments.

» Objectif 6

FORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE SANTÉ À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE, AUX ENJEUX SANTÉ-ENVIRONNEMENT, À L'ÉCOCONCEPTION DES SOINS ET DES ACCOMPAGNEMENTS MÉDICOSOCIAUX, ET SOUTENIR DES PROJETS DE RECHERCHE D'ICI 2025

POUR Y ARRIVER :

2023 : financer des projets de recherche en matière de soutenabilité et de transformation écologique du système de santé dans le cadre du Programme de recherche sur la performance du système des soins (PREPS) et du Partenariat européen sur la transformation des systèmes de soins (PTHCS).

Janvier 2025 : former à la transformation écologique et énergétique 6 500 professionnels encadrants de la fonction publique hospitalière, avec le ministère de la Transformation et de la fonction publiques.

2025 : diffuser à l'ensemble des acteurs de la branche autonomie les conclusions des scénarios de décarbonation et favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans l'offre de formation à destination des professionnels du secteur.

» Objectif 7

ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS DES TRANSPORTS ET DES SCHÉMAS DE MOBILITÉ À FAIBLES ET TRÈS FAIBLES ÉMISSIONS D'ICI 2030

POUR Y ARRIVER :

Novembre 2023 : mettre en place un bonus écologique aux transporteurs sanitaires qui utiliseront des véhicules électriques et inciter les patients à recourir à des transports partagés lorsque leur état de santé le permet.

Octobre 2024 : favoriser le recours à des véhicules électriques ou basses consommations de carbone et de vélos de service pour les professionnels intervenant à domicile et favoriser l'équipement des ESMS de bornes de charges contribuant à l'équipement des territoires pour la mobilité durable.

2025 : améliorer l'organisation et la mutualisation des transports pour réduire l'empreinte carbone des déplacements et en tenir compte dans les approches domiciliaires et inclusives.

» Objectif 8

ÉLABORER UNE FEUILLE DE ROUTE POUR « VERDIR » LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ D'ICI 2024

POUR Y ARRIVER :

2023 : élaborer des éco-scores des applications de santé et des systèmes d'information hospitaliers.



Les 8 domaines d'action

Objectif transversal



Renforcer le pilotage et la transversalité pour assurer une efficacité et un suivi de la transformation du secteur

À ce jour, seules 34 % des structures du secteur ont nommé un ou plusieurs professionnels comme référent à temps partiel sur le sujet de la transformation écologique¹.

ENGAGEMENTS

1. FACILITER LE PILOTAGE

Structurer au sein de l'État la stratégie de planification écologique du secteur :

- Assurer la pérennisation de la **task force interministérielle** et identifier les règles de mise en œuvre et d'accompagnement de la feuille de route nationale.

NOUVEAU ✨ Refonte de l'outil **Mon observatoire du développement durable** en un outil de pilotage du secteur : mise en œuvre d'un tableau de bord des indicateurs quantitatifs de développement durable (national, régional et par établissement) et élaboration d'un nouvel outil de calcul de l'empreinte carbone des secteurs sanitaire et médicosocial, se basant sur une méthodologie dite monétaire. L'outil « Empreinte Carbone » permet un suivi national des réductions des émissions de GES du secteur. Sa première mouture a été soumise à concertation mi-octobre puis fera l'objet d'une phase de test de grande ampleur à l'issue de laquelle il pourra être généralisé au premier trimestre 2024.

- Développer **des bilans carbone spécifiques** : parcours patient type (émissions directes et indirectes) sur le modèle de celui élaboré par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris², et bilans d'analyses du cycle de vie (ACV).

NOUVEAU ✨ Coordonner et valoriser les actions de **prévention et promotion de la santé** comme autant d'actions de transition écologique en santé.

- Compléter et valoriser les travaux autour des **autres enjeux** de la planification écologique : la santé environnement et la préservation de la biodiversité, traités dans un autre cadre ministériel.

Structurer au sein de l'Assurance Maladie une stratégie spécifique pour l'offre « de ville » : des partenariats d'études et de recherche seront mis en place, dans un cadre national, notamment avec « The Shift Project », comme dans un cadre international, mais aussi potentiellement dans un cadre régional. Parce qu'il y a un lien entre sobriété et pertinence, les actions de gestion du risque de l'Assurance Maladie intégreront les enjeux de transformation écologique. Par ailleurs, un volet transition écologique sera intégré dans tous les accords conventionnels mono-professionnels et pluri-professionnels, à l'instar de la dispensation de médicament à l'unité, la sensibilisation à la démarche écoresponsable en cabinet ou encore du développement du transport partagé. Enfin, les structures de soins de l'Assurance Maladie pourront être utilisées comme terrain d'expérimentation et d'innovation en matière de décarbonation.

1. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2 656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).

2. L'APHP a lancé des travaux de recherche destinés à disposer d'estimations des émissions de GES par parcours patient. Trois parcours sont en cours d'analyse :

- maladie longue et chirurgie lourde : parcours d'un patient atteint d'un cancer colorectal subissant une colectomie et traité par chimiothérapie ; - chirurgie ambulatoire : parcours d'un patient adulte subissant une ethmoïdectomie et parcours d'un patient enfant subissant une amygdalectomie ; - maladie chronique : parcours d'un patient atteint de diabète.

Structurer une démarche de décarbonation spécifique à la branche Autonomie : sur la base de la structuration engagée début 2023 et du projet initié avec le Shift Project en mars 2023 : projeter des scénarios de décarbonation de la branche pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris en lien avec le Shift Project et l'Ademe :

- Évaluer le coût global de la décarbonation de la branche Autonomie, estimer son impact sur les modèles économiques des établissements et services médico-sociaux et proposer des évolutions des outils de financement favorables à leur mise en œuvre ;
- Intégrer ces enjeux dans le cadre de coopération de la branche associant ARS et conseils départementaux.

Insérer des critères environnementaux à la stratégie de la Haute Autorité de santé (HAS) : le projet stratégique 2019-2024 a été enrichi pour mettre en avant l'importance des enjeux relatifs à l'environnement, aux questions de santé publique et de prévention et à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la HAS. Cet ajout constitue une première étape qui devra se poursuivre lors de l'élaboration du prochain projet stratégique.

2. ASSURER LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES ENGAGEMENTS ET LA RÉGLEMENTATION

- Identifier le **corpus des réglementations environnementales existantes** afin de permettre aux établissements, cabinets médicaux et paramédicaux, et structures d'exercice coordonné de réaliser leur mise en conformité par rapport à la réglementation actuelle et le publier sur une plateforme accessible à tous.
- Prévoir des objectifs chiffrés de transformation écologique et énergétique dans **les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** passés entre les Agences régionales de santé et les établissements et entre les Agences régionales de santé et l'Etat.

NOUVEAU ✳ Intégrer des indicateurs de performance environnementale et des objectifs verts dans les prochains **COP des opérateurs** financés par le 6^e sous-objectif de l'Ondam.

3. VALORISER ET MESURER L'ACTION

NOUVEAU ✳ Adopter en 2024 une **labélisation** spécifique aux lieux de soins et d'accompagnement médico-social engagés dans une démarche de transformation écologique et de sobriété qui, à terme, pourra concerner l'ensemble des acteurs et sur l'ensemble des engagements. Soutenir dès 2023 l'Ecolabel NF Environnement développé par AFNOR sur le champ de la prestation d'hébergement ainsi que les services auxiliaires et satellites gérés par les établissements sanitaires et/ou médico-sociaux (hébergement, services de restauration, espaces verts, locaux pour les événements particuliers tels que les conférences, réunions ou formations, installations sanitaires, endroits aménagés pour laver la vaisselle ou le linge ou faire la cuisine, et services d'information).

- Faire de la France un fer de lance en matière de transformation écologique des secteurs sanitaire et médico-social à l'**international**.

DÉJÀ ENGAGÉS

- Obligation légale depuis 2013 pour les établissements de santé et du médicosocial de plus de 250 salariés de **réaliser un bilan de gaz à effet de serre** (émissions directes et indirectes).
- Déploiement en 2017 de l'outil **Mon observatoire du développement durable** piloté par la Direction générale de l'offre de soins et l'Anap, permettant de mener les premiers autodiagnostic « carbone » au sein des établissements de santé.
- Inscription au Ségur de la santé en 2020 d'une mesure rendant obligatoire la mise en œuvre d'un **volet écoresponsable au sein du projet d'établissement**.

o Création et financement à hauteur de 10 millions d'euros par an, dans le cadre du Ségur de la Santé, de 151 postes de **conseillers en transition écologique et énergétiques en santé** (CTEES), pour les secteurs sanitaires et médico-social, dont le réseau est piloté par l'Anap. Ces CTEES accompagnent la réalisation des audits énergétiques et autres études de faisabilité (ENR, suivi AMO), aident à la définition et à la mise en œuvre des plans d'action de réduction de la consommation énergétique et de mise en conformité avec le Décret tertiaire du 23 juillet 2019. Ils accompagnent également les établissements dans leur stratégie de transformation écologique et énergétique.

NOUVEAU * **Juin 2023** : à l'été 2023, la CNSA, en lien avec l'Anap et la DGCS, a débloqué 2 millions d'euros supplémentaires sur 2023 et 2024 pour renforcer le réseau actuellement en place, en ouvrant des accompagnements supplémentaires afin de consolider la couverture de groupements existants et de couvrir des régions dans lesquelles elle ne porte pas de groupement.

o Mise en place en février 2023 d'une **task force interministérielle** dédiée au suivi de la Planification écologique pour le système de santé.

o Engagement de contribution à la neutralité carbone du secteur pris par la France en mai 2023 dans le cadre de l'**Alliance pour une Action Transformatrice sur le Climat et la Santé** de l'OMS. A l'automne 2023, la feuille de route a été présentée aux instances de l'ATACH et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle sera présentée en 2024 à l'Agence française de développement (AFD).

QUATRE AXES DE TRAVAIL SONT PILOTÉS PAR L'ALLIANCE À CE STADE :

- 1 « Financement des engagements sur des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques, durables et à faible empreinte carbone » ;
- 2 « Systèmes de santé résilients face aux changements climatiques » ;
- 3 « Systèmes de santé durables à faible empreinte carbone » ;
- 4 « Chaînes d'approvisionnement ».

NOUVEAU * **Décembre 2023** : la France a été représentée par Madame la ministre Agnès Firmin Le Bodo lors d'une journée de la COP28 dédiée à la prise en compte du lien entre santé et climat et qui a mobilisé plus de 100 pays dont 74 ministres. La **Déclaration sur le changement climatique et la santé** adoptée par 124 parties à cette occasion – dont la Commission européenne au nom des Etats membres de l'Union européenne – est une prise de conscience salutaire concernant les effets négatifs du changement climatique sur la santé humaine, la nécessité d'opérationnaliser l'approche « Une seule santé » et de la mise en place des systèmes de santé plus résistants au climat ainsi que de leur décarbonation et l'importance de renforcer la collaboration internationale en la matière. Parmi 120 autres représentants d'Etats invités à faire une déclaration à titre national, la Ministre a présenté les actions nationales et internationales de la France mises en œuvre pour faire face au changement climatique et adapter son système de santé pour être plus résilient et neutre en carbone.

o **Plateforme nationale des bonnes pratiques**³ : mise en ligne par l'Anap d'une plateforme collaborative dans laquelle chaque établissement ou professionnel peut partager l'initiative qu'il a mis en place pour permettre à l'ensemble de la communauté de professionnels de santé de s'en inspirer et la mettre en œuvre. La thématique « Développement Durable » est mise à l'honneur au mois de mai 2023 avec le lancement d'un appel à contributions. La plateforme comporte désormais près de 50 bonnes pratiques.

NOUVEAU * **Octobre 2023** : des « **Appuis terrains Développement durable** » sont proposés par l'Anap aux établissements de santé qui en font la demande. Ils prennent la forme d'un accompagnement réalisé par des experts en quatre jours non consécutifs (6 à 9 mois de mise en œuvre) pour leur donner les outils et les méthodes permettant d'élaborer une stratégie RSE/Développement durable solide et un plan d'actions concret. L'accompagnement de 400 sites a été engagée en 2022, tant sanitaires que médico-sociaux, publics et privés à but lucratif. Une seconde vague d'accompagnement a été engagée en octobre 2023.

3. [Lien vers la plateforme en ligne](#)

NOUVEAU * **Décembre 2023** : signature **d'une convention de planification écologique** le 15 décembre 2023, listant les engagements des parties prenantes du Comité de pilotage.

NOUVEAU * **Décembre 2023** : mise en ligne de la page PESS sur le site internet du ministère de la santé et de la prévention en décembre 2023. Elle recense les axes de la feuille de route, leur état d'avancement, ainsi qu'une documentation fournie sur le sujet (rapports, recommandations, bonnes pratiques...).

NOUVEAU * **Décembre 2023** : dans le cadre du renouvellement des **CPOM État/ARS**, inscription de la transformation écologique comme objectif incontournable du secteur médico-social et intégration dans le tableau de bord de performance du secteur médico-social des indicateurs en lien avec la démarche de développement durable.

Insérer des critères environnementaux à la stratégie de la Haute Autorité de santé (HAS) :

o Intégration à la démarche de **certification des établissements de santé** pour la qualité des soins de la Haute Autorité de santé (HAS) du critère 3.6-04 « Les risques environnementaux et enjeux du développement durable sont maîtrisés ». Critère intégré également pour le secteur médico-social : 3.15.1 « L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable ».

NOUVEAU * **Novembre 2023** : la HAS a rendu publique sa **feuille de route santé-environnement** pour renforcer son implication sur les enjeux environnementaux dans le cadre de ses missions.

Structurer au sein de l'Assurance Maladie une stratégie spécifique pour l'offre « de ville » :

NOUVEAU * **Novembre 2023** : création de **deux missions nationales au sein de la Cnam** pour piloter la transition écologique : une mission portant sur la transition des organismes de l'assurance maladie (160 organismes et plus de 80 000 collaborateurs) et une mission portant sur la contribution en tant que régulateur du système de santé et intégrant la dimension santé environnementale.

NOUVEAU * **Novembre 2023** : signature de la **convention de partenariat** avec le Shift Project dans le cadre du programme de recherche « Santé, Climat, Résilience ».

Structurer une démarche de décarbonation spécifique à la branche Autonomie pilotée par la CNSA :

o Mise en place d'un projet partenarial en mars 2023 avec l'Ecole nationale supérieure de Sécurité sociale (EN3S) et « The Shift Project » pour **calculer l'empreinte carbone des opérateurs** de la branche autonomie (établissements et services, dont à domicile), en vue de proposer des scénarios de décarbonation (variantes démographiques, rythme d'atteinte des objectifs de l'accord de Paris ; en lien avec les objectifs de la branche comme le virage domiciliaire...) à la maille départementale.

NOUVEAU * **Septembre 2023** : publication d'une **empreinte carbone** de la branche autonomie (8,8 MT CO2).



Des initiatives locales inspirantes

Le centre hospitalier (CH) de Niort (79) s'est lancé en 2022 dans l'élaboration de son « **Agenda 2030** » en s'appuyant sur les 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le plan d'action s'articule autour de 69 actions couvrant tous les champs du développement durable. Dans le respect des 17 objectifs, l'hôpital s'est donné cinq objectifs :

1. Contribuer à la neutralité carbone (réduire les émissions associées à la consommation d'énergie, au gaz médicaux, augmenter la part des énergies renouvelables,...)
2. Accroître la résilience au changement climatique (adopter une gestion différenciée de la biodiversité, développer la végétalisation pour réduire les fortes chaleurs liées à l'augmentation des températures,...)
3. Adopter des pratiques de consommation responsables (limiter l'usage de produits jetables, poursuivre l'optimisation des filières de traitement et les efforts pour réduire le gaspillage alimentaire,...)
4. Améliorer le bien-être des patients et du personnel (favoriser un cadre de travail agréable pour les agents et le personnel soignant, favoriser le maintien dans l'emploi, promouvoir la diversité,...)
5. Assurer la bonne gouvernance et le dynamisme de la démarche (valoriser les actions entreprises pour renforcer la raison d'être de l'Établissement et fédérer ses agents autour d'une vision commune, s'engager dans une démarche RSE, ...)



« CAP Hôpital durable »

La Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a mis en synergie trois initiatives initialement séparées mais fortement complémentaires, au sein d'un programme cohérent, expérimenté avec l'ARS Nouvelle Aquitaine. Le programme Comprendre Agir Promouvoir l'hôpital durable a vocation à encapaciter les agents et les établissements dans la mise en œuvre de la transition écologique. Il repose sur trois dispositifs :

- Le Plan Health Faire® est un dispositif pédagogique qui permet de monter en compétence sur le sujet : il s'agit d'un atelier de formation basé sur le consensus scientifique et destiné à l'ensemble des agents de la fonction publique hospitalière et des universitaires afin de leur donner une culture commune et les compétences nécessaires pour mettre en place des pratiques durables. Né au CH de Poitiers et à l'APHP, ce dispositif fait l'objet de demandes de déploiement quotidiennes dans la plupart des régions de France, en Belgique, en Suisse...
- Les Unités Durables sont des démonstrateurs opérationnels à l'échelle d'unité hospitalière. Grâce à une courte formation-action, un guide méthodologique et un recueil de bonnes pratiques, les agents volontaires sont en capacité d'identifier les actions à mettre en œuvre selon les enjeux propres à leur unité. Né au CHU de Bordeaux, ce dispositif a été déployé ensuite au CH de Niort.
- Agenda 2030 appliqué à la santé est une boîte à outils qui permet de passer de l'étape de sensibilisation au sujet, voire de démonstrateurs opérationnels, à un véritable projet d'établissement, qui est seul à même d'embarquer durablement l'ensemble du collectif. Dans une même logique d'encapacitation, les établissements hospitaliers peuvent évaluer leur niveau de performance environnementale et déterminer les axes d'amélioration prioritaires grâce à des outils d'auto-diagnostic et de co-construction d'une feuille de route. Né au CH de Niort, ce dispositif sera prochainement essaimé au GHU de La Rochelle.

L'ambition du programme est de mettre à disposition de tout établissement qui souhaite s'engager dans une démarche de transition écologique une base de connaissances et d'outils adaptés à mobiliser selon son besoin.

Objectif 1



Accentuer la rénovation et la transformation énergétique des établissements du secteur

Seulement 32 % des structures du secteur interrogées ont à ce jour entrepris des travaux d'efficacité énergétique. 33% ont mis en place des équipements économes en eau⁴.

Le volet « énergie et hors énergie » du secteur sanitaire et médicosocial est estimé par le rapport d'avril 2023 du *think tank* « The Shift Project » à plus de **7,4 millions de tonnes équivalent CO2 (MtCO2e)**⁵ (sources fixes de combustion, consommation d'électricité et immobilisations des bâtiments). La rénovation énergétique des bâtiments constitue un prérequis pour contribuer à la neutralité carbone du secteur, à la fois *via* des rénovations performantes des bâtiments anciens, l'encadrement des constructions neuves au regard des nouvelles normes environnementales ainsi qu'une limitation stricte de l'artificialisation des sols.

ENGAGEMENTS

NOUVEAU ✳ Un « **Guichet Unique Développement durable** » sera élaboré afin d'effectuer une veille continue de tous les dispositifs d'aide existants sur les thèmes de cette feuille de route, de monter le dossier de demande d'aide pour le compte de l'établissement demandeur (voire de l'ARS), d'accompagner l'établissement demandeur dans le suivi des justificatifs apportés et enfin d'effectuer le suivi et le reporting des montants d'aide obtenus.

○ Consolider au cours du premier semestre 2024 le dispositif réglementaire pour inciter à **l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine** pour des usages domestiques, notamment dans les établissements de santé et prévoir un guide pour accompagner les professionnels du secteur.

○ La signature de **Contrats de Performance Énergétique (CPE)** devra être soutenue lors de la réalisation de travaux énergétiques au sein des établissements du secteur, permettant de fiabiliser les économies d'énergie qui seront réalisées (garantir sur une durée fixée un certain niveau de performance énergétique au regard des investissements réalisés).

○ Réduire l'empreinte environnementale des bâtiments en renforçant la prise en compte de la **biodiversité et des déchets** lors des chantiers.

NOUVEAU ✳ Accompagner les établissements pour mettre en œuvre **le mode veille des zones à risque** très énergivores, pouvant ainsi réduire la consommation énergétique et électrique de 30 % à 50 %.

DÉJÀ ENGAGÉS

○ Publication en octobre 2022 d'un **Guide pour l'intégration de la responsabilité sociétale des établissements dans leur projet d'investissement** par le Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé (CSIS), orientant les projets de rénovation immobilière et énergétique au regard des enjeux environnementaux et sociétaux.

4. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2 656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).
7. Rapport « **Décarboner la santé** », « The Shift Project », avril 2023

- Soutien, via le Ségur de la santé, **d'opérations de construction et de rénovation immobilières** comportant un volet énergétique et d'adaptation des établissements au changement climatique (rénovation du clos-couvert, mise en place de dispositifs visant à limiter l'exposition à la chaleur et à favoriser la ventilation naturelle pour améliorer le confort d'été...). Dans le cadre du Plan Séisme Antilles 3^e phase, soutien financier apporté à des opérations ciblées répondant aux enjeux d'épisodes climatiques extrêmes en Martinique et Guadeloupe.
- Financement dans le cadre du Ségur de la santé de **travaux de rénovation de l'hébergement des personnes âgées dépendantes**. 250 millions d'euros d'Investissements du quotidien ont été déployés dans plus de 8 000 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents. Ces crédits sont destinés à financer des dépenses d'investissement, s'orientant vers un objectif de qualité, telles que des travaux et achats d'équipements améliorant le confort d'été, limitant l'exposition à la chaleur et privilégiant la ventilation naturelle tels que la protection des ouvertures, l'installation des brasseurs d'air, l'isolation de la toiture et des murs.
- Déploiement via l'Anap d'un livrable sur les **bonnes pratiques de performance et de sobriété énergétique**, animation d'une communauté de pratiques sur le sujet du développement durable, apport d'appuis terrains permettant d'impulser ou de renforcer la démarche RSE des établissements (accompagnement de plus de 500 établissements en cours de réalisation) et mise en place un kit pratique et opérationnel dédié à l'application du décret tertiaire.
- Dès le mois de mai 2023, et pour la première fois, dans le cadre des 200 millions d'euros dédiés aux investissements du quotidien du Ségur de la santé, des crédits ont été alloués à **des actions d'efficacité énergétique** dans le secteur sanitaire.

NOUVEAU ✨ Octobre 2023 : une mission de l'Inspection générale des affaires sociales a été lancée en octobre 2023 sur **l'impact du Ségur de l'investissement** sur les objectifs de transformation écologique du système de santé. Les conclusions seront partagées au printemps 2024.

NOUVEAU ✨ Décembre 2023 : Publication d'un **Guide de sobriété énergétique** et d'une fiche pratique à destination des établissements pour l'hiver 2023-2024, permettant de diffuser les bonnes pratiques et d'orienter les établissements pour limiter leur consommation énergétique en période hivernale.

NOUVEAU ✨ Juillet 2023 : Utilisation du **Fonds vert** pour certains établissements relevant de la fonction publique territoriale : un chèque de 230.000 euros a été remis en juillet à une maison de santé en Gironde, lauréat du fonds. Le Fonds Vert constitue un levier concret pour les maisons de santé, les centres de santé et tous les autres bâtiments médico-sociaux portés par les collectivités territoriales, permettant d'engager des rénovations énergétiques. 13 dossiers du secteur, représentant un montant total de 9,8 millions d'euros, ont été soutenus à hauteur de 3,2 millions d'euros par le Fonds Vert. Illustration de cette action, la création d'une maison de soins de proximité dans un ancien presbytère à Sainte-Terre, en Gironde (chauffage de type géothermie à sondes verticales et utilisation de matériaux biosourcés notamment).



Une initiative locale inspirante

Depuis juillet 2022, la climatisation du **centre hospitalier de la Polynésie Française** est assurée en intégralité par un système SWAC (Sea Water Air Conditioning) ou système de climatisation marine. Cette solution technique de climatisation utilise une source renouvelable et locale : les eaux profondes des océans et lacs et les courants froids de surface. Dans le cas du CHPF, l'eau de mer est pompée à une profondeur de 900 mètres, assurant une température stable toute l'année. L'eau salée atteint une température de 5°C dans le local de production, puis passe par des échangeurs pour refroidir la boucle du réseau centralisé d'eau glacée existant. En termes de consommation énergétique, avant le SWAC, la production d'eau glacée *via* les groupes frigorifiques classiques représentait 37 % de la consommation électrique totale du CHPF. Elle ne s'élève aujourd'hui plus qu'à **7 % du mix énergétique** de l'hôpital. La consommation d'électricité pour la production de froid a été **divisée par 10** et représente une réduction de consommation de 10 GWh par an, soit 2 % de la consommation électrique totale de l'île de Tahiti, et l'équivalent de 5.000 tonnes d'émission de CO₂ en moins annuellement.



Accélérer la transition écologique des industries et produits de santé

64 % des industriels de la filière pharmaceutique⁶ ont mis en place des mesures de réduction de leurs émissions, mais seuls 27 % des industriels se sont engagés dans cette démarche depuis plus de 5 ans⁷.

En France, la consommation en produits de santé contribue pour 25 MtCO₂eq par an (4% du total national et 48% de l'ensemble des émissions du système de soin français), à 60% pour les médicaments et 40% pour les dispositifs médicaux⁸. La feuille de route produite par le comité stratégique de filière (CSF ITS) des industries et technologies de santé estime un potentiel de réduction des émissions de 33% en 2030 par rapport à 2015, et formule 15 propositions pour accélérer les efforts des industriels. Chacune de ces 15 mesures sera mise en œuvre ou étudiée dans le cadre de cette feuille de route.

Afin d'accélérer la décarbonation de la filière, l'Etat travaillera avec les principaux acteurs de la filière pharmaceutiques et les plus volontaires, à l'écriture de feuilles de route de réduction des émissions spécifiques à leurs sites de production et à leurs intrants. L'Etat accompagnera les industriels dans l'opérationnalisation de leur transition écologique pour leur permettre d'accélérer de façon viable leur trajectoire de décarbonation.

En parallèle, un groupe de travail interministériel piloté par la Direction générale des entreprises (DGE) a initié la construction d'une méthodologie d'évaluation simplifiée de l'empreinte carbone des médicaments. Cette méthodologie pourra servir de base à une éventuelle prise en compte de l'empreinte carbone des médicaments dans le cadre de la régulation macroéconomique du secteur et dans les critères des marchés publics, en lien avec les travaux menés aux niveaux européen et international.

Cette stratégie initiée sur la filière pharmaceutique pourra être adaptée à la filière du dispositif médical et du diagnostic *in vitro* suite aux propositions qui remonteront des travaux en cours engagés par le CSF ITS.

ENGAGEMENTS

○ Élaborer d'ici l'été 2024, une **méthodologie simplifiée et harmonisée d'évaluation de l'empreinte carbone des produits de santé**, médicaments en premier lieu puis dispositifs médicaux et de diagnostics *in vitro* dans un second temps. Ces méthodologies faciliteront la prise en compte uniformisée au niveau national dans les évaluations d'autorisation de mise sur le marché et dans les appels d'offres hospitaliers, d'un critère environnemental. Dans le cadre des travaux européens relatifs à la révision des textes réglementaires pharmaceutiques dont les négociations vont débiter en 2024, les Autorités Françaises soutiendront ces méthodologies pour une meilleure prise en

6. Il s'agit des acteurs de la chimie fine pharmacie, des laboratoires pharmaceutiques et façonniers, ainsi que des logisticiens (cf. étude CSF ITS, fig. 1.1)

7. Feuille de route décarbonation, CSF Industries et Technologies de Santé

8. The Shift project – Décarboner la santé pour soigner durablement – Avril 2023

compte de l'impact carbone dans les évaluations d'autorisation de mise sur le marché. A la suite de la publication du rapport de la mission régulation des produits de santé, l'Etat étudiera les modalités permettant de prendre en compte l'empreinte carbone des produits de santé dans les mécanismes existants de régulation économique.

○ Elaborer avec les industriels, dès le mois de décembre 2023, des **feuilles de route de réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Seront concernés, en plus des principaux sites industriels français, tous les acteurs qui voudraient s'inscrire volontairement dans cette démarche. Ces feuilles de route seront d'abord centrées sur la réduction des émissions directes puis étendues aux émissions indirectes lorsque nous disposerons d'une méthodologie permettant d'évaluer l'empreinte carbone des médicaments et de leurs intrants. Les industriels qui élaboreront de telles feuilles de route bénéficieront d'un accompagnement personnalisé vers les différents guichets d'aide en faveur de la décarbonation. La même démarche sera reproduite avec les industriels du dispositif médical et du diagnostic *in vitro* dans un second temps.

○ L'Etat s'engage à expertiser la faisabilité des **propositions du comité stratégique de filière** afin de compléter les actions déjà identifiées telles que les révisions des dates de péremptions, la e-notice, l'écoconception des conditionnements et emballages, etc. Plusieurs propositions devront être expertisées, notamment les variations du dossier d'autorisation de mise sur le marché en faveur de la décarbonation, l'élargissement des températures de stockage, l'impact sur les émissions des combinaisons à doses fixes de médicaments et les formes à libérations prolongées, l'allongement de la durée de conservation de certains médicaments.

Parmi les 15 propositions de cette feuille de route, 6 sont déjà lancées et en cours d'opérationnalisation, notamment :

- Une méthodologie commune de bilan carbone des médicaments est en cours de développement et devrait être disponible d'ici l'été 2024 ;
- Cette méthodologie pourra servir de base à une éventuelle prise en compte uniformisée d'un critère environnemental dans les appels d'offre hospitaliers ;
- La démarche « 50 sites » permettra de rediriger les industriels vers les guichets France 2030 adéquats pour leurs demandes d'aides en faveur de la décarbonation ;
- L'approvisionnement local en principes actifs et intrants chimiques est pris en compte dans la tarification *via* l'article 65 de la LFSS 2022 et des relocalisations de principes actifs et intrants essentiels sont soutenues par France 2030 ;

Les 9 autres propositions sont en cours d'étude et seront instruites par les différents groupes de travail constitués dans le cadre de la feuille de route PESS. D'ici mi-2024, une feuille de route de réduction des émissions de la filière du dispositif médical sera construite par le CSF.

○ Par ailleurs, pour le **dispositif médical et le diagnostic *in vitro***, de premiers constats sont attendus pour mi-2024.

○ Elaborer dans un second temps et une fois la méthodologie en place, des **feuilles de route de réduction des émissions médicament par médicament**, en commençant par les plus consommés, passant notamment par un usage approprié ainsi que par l'amélioration des procédés de production ou un approvisionnement local en matières premières et principes actifs.

○ Expertiser l'allongement de la **durée de conservation** de certains médicaments.

○ Poursuivre les discussions en cours au niveau européen pour intégrer, après une phase d'expérimentation, des **critères environnementaux minimaux** déjà prévus par les réglementations s'appliquant aux producteurs européens dans les bonnes pratiques de fabrication des produits importés.

DÉJÀ ENGAGÉS

- Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, l'ADEME soutient des projets de développement et de déploiement de solutions innovantes en faveur de la décarbonation via les appels à projets **IBaC PME et DEMIBaC**.
- Dans le cadre de France 2030, des appels à projets **DECARB'IND et DECARB Flash** accompagnent la transformation des sites industriels existants et accroissent la demande en solutions innovantes de décarbonation.
- Dans le cadre de France 2030, **l'AAP Industrialisation et Capacités Santé 2030** soutient la relocalisation et la réindustrialisation de médicaments essentiels, des biothérapies, des dispositifs médicaux et des produits de lutte contre les maladies infectieuses émergentes avec une attention particulière aux projets passant par une décarbonation des procédés.
- **Le PIIEC santé** intègre un volet verdissement des procédés de production. Ce volet permettra d'accélérer le développement de procédés de production de médicaments et dispositifs médicaux moins émetteurs à échelle européenne ainsi que leur déploiement industriel.
- Conformément au cadre défini par la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, l'État poursuivra, via les **Certificats d'Economie d'Energie**, le soutien aux efforts de rénovation énergétique des bâtiments, y compris industriels. Au cours de la quatrième période des CEE (2018-2021), 18,1% des CEE délivrés étaient à destination de l'industrie.



Des initiatives locales inspirantes

Le développement d'un nouveau procédé de production en chimie en flux continu du paracétamol a permis à Seqens de réduire de près de 80% les émissions liées à la production de ce principe actif. En partenariat avec Sanofi et UPSA et grâce au soutien de l'Etat, la relocalisation de la production de plus de 12 000T/an de ce médicament sur son site de Roussillon permettra à Seqens d'économiser annuellement plus de 50kTCO₂eq.

EUROAPI investit 24 millions d'euros pour la construction d'une chaufferie biomasse de pointe sur son site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime). Cet investissement, soutenu par l'Etat à hauteur de 10,4 millions d'euros, devrait permettre de réduire les émissions de près de 76 % en 2026 comparativement à 2020, évitant ainsi les émissions d'environ 20 000 tonnes de CO₂ par an.

Dès 2019, Novo Nordisk a transformé sur son site de Chartres l'ensemble de ses process de production pour atteindre la neutralité carbone, objectif atteint depuis début 2022, grâce notamment à la mise en service d'une chaudière biomasse et de deux pompes à chaleur. Par ailleurs, alors que la production augmente de façon continue depuis son implantation en 1961, le site Chartrain est parvenu à réduire sa consommation d'eau de 10% par an ces quatre dernières années grâce à des optimisations de process.

Objectif 3



Accélérer la transition vers des achats durables

44 % des structures du secteur interrogées mènent à ce jour des actions en faveur d'achats plus durables mais ne disposent pas d'une politique achats responsables formalisée. 53 % n'ont pas de politique de réduction du gaspillage alimentaire, et 20 % ne trient pas ces déchets⁹.

La transition des achats du secteur vers des **produits durables** s'inscrit pleinement dans une démarche de décarbonation ambitieuse des établissements, d'une part, à travers les produits achetés qui intègrent des « quotas carbone » du fait du processus de fabrication industrielle, à l'image des médicaments. Et d'autre part, à travers les impacts de l'utilisation des produits, engendrant des déchets chimiques et plastiques par exemple, ou par le biais des prestations achetées (blanchisseries, restauration, etc.). Le rapport du *think tank* « The Shift Project » évalue les émissions de la catégorie « Achats » à environ **32 MtCO₂e¹⁰**, soit **plus de 60 % des émissions du secteur**.

Le sujet de **l'alimentation durable** est intégré aux travaux sur les achats. Le poste de l'alimentation occupe une part très importante des émissions de gaz à effet de serre du secteur : 11 %, **3^e source d'émission¹¹**.

ENGAGEMENTS

SUR LES ACHATS DURABLES

o La mission Performance Hospitalière pour des Achats REsponsables (PHARE) de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) collabore à la construction de la politique des **achats hospitaliers durables**, en complément des démarches interministérielles suivantes :

- Accompagner avec le **Plan national des achats durables** 2022-2025 les établissements et les réseaux d'acheteurs, en élaborant une plateforme d'achats durables (guichet unique avec espace dédié aux acheteurs de la santé), par des travaux sur l'analyse du cycle de vie, ou encore par la participation aux MOOC élaborés par le Commissariat général au Développement Durable ;
- Élaborer *via* l'**Observatoire économique de la commande publique** des indicateurs d'achats durables et réaliser un recensement de tous les indicateurs présents dans les textes réglementaires et législatifs ;
- Promouvoir systématiquement la prise en compte **d'un critère environnemental** dans les achats hospitaliers de produits de santé, pour lequel les offres pourront notamment être évaluées à partir de la méthodologie de bilan carbone développée avec la Direction générale des entreprises.

9. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).

10. Rapport « Décarboner la santé », The Shift Project, avril 2023

11. Ibid.

NOUVEAU ✨ Publier début 2024 de nouveaux outils pour les acheteurs hospitaliers - boussole verte présentant par thèmes l'intégralité des mesures applicables aux établissements hospitaliers et les ressources associées, et **cartes d'orientation** pour informer sur les bonnes pratiques par segments d'achats.

NOUVEAU ✨ Publier début 2024 les résultats de **l'itinéraire éco-maturité**, visant à mesurer l'état d'avancement des achats durables au sein des établissements de santé.

- **L'Assurance Maladie** s'engage également en matière d'achats durables à :
 - Examiner la prise en compte de critères environnementaux dans les négociations tarifaires ;
 - Étudier la mise en place d'un **scoring carbone** (en lien avec le Greener NHS) ;
 - Analyser dans un cadre européen les conditions permettant de mettre en place un **scoring commun**.

SUR L'ALIMENTATION DURABLE

- Dans le cadre du Plan national des achats durables (PNAD) : travaux en cours pour atteindre **100 % des marchés avec une considération environnementale en 2025** (dont l'alimentation).
- Déploiement en 2024 de l'expérimentation « **Lundis verts** » (repas végétarien pour tous les professionnels et usagers une fois par semaine) dans plusieurs établissements volontaires, accompagnée d'une campagne de communication dédiée. A titre d'illustration, la réduction des émissions de GES générée par le déploiement de ce dispositif dans chaque ménage français serait à peu près équivalente à celles de tous les vols domestiques en France .
- Sensibiliser les établissements sanitaires et médicosociaux à la **diminution du gaspillage alimentaire** et les inciter à passer des partenariats avec des associations locales pour limiter le gaspillage alimentaire. Déployer des **logiciels open source** permettant de calculer le gaspillage alimentaire ainsi que l'impact carbone de la restauration collective.

NOUVEAU ✨ Piloter **l'abaissement de l'empreinte carbone de l'alimentation** en veillant à l'équilibre nutritionnel spécifique des personnes accompagnées : outiller les acteurs en bonnes pratiques et travailler avec les fédérations sur le recours à des centrales d'achats plus décarbonées ou à l'intégration dans des circuits d'approvisionnements territoriaux courts ou bas-carbone. Mobiliser les filières d'insertion du handicap par le travail pour contribuer à l'émergence des filières courtes et décarbonées.

NOUVEAU ✨ **Associer les personnes âgées/vivant avec un handicap et leurs proches** à la mise en place de nouveaux modes d'alimentation.

DÉJÀ ENGAGÉS

SUR LES ACHATS DURABLES

- Définition d'un dispositif interministériel dès 2021 pour définir des actions vertueuses et pérennes dans le cadre d'une transformation nationale des achats durables hospitaliers :
 - **Carnets de bord** à destination des acheteurs et du management de la fonction achats durables ;
 - **Parcours de formation aux achats durables** pour rendre les bonnes pratiques et les organisations achats durables pérennes.

NOUVEAU ✨ **Septembre 2024 : des formations aux achats durables**, élaborées par l'ANFH, ont été déployées pour les acheteurs et responsables achats du secteur. 200 personnes ont été formées à l'automne 2023. Un MOOC Achat durable du PNAD est également diffusé depuis la rentrée 2023 ; une centaine d'établissements de santé s'y sont inscrits.

SUR L'ALIMENTATION DURABLE

- Mesure prévue par le Ségur de la Santé « **Repas à l'Hôpital** » : expérimentation pilotée par la DGOS, menée dans trois établissements de santé pilotes afin d'augmenter la part d'alimentation durable et biologique et de réduire le gaspillage alimentaire.
- Mise en œuvre de la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite **loi Egalim** et de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite **loi Climat et Résilience**, avec notamment :
 - La suppression des bouteilles d'eau distribuées gratuitement depuis le 1er janvier 2021 ;
 - L'obligation du don des repas non consommés par la signature d'une convention avec une association d'aide alimentaire au-delà de 3000 repas par jour ;
 - L'obligation de 50 % de produits de qualité dont 20 % bio et 100 % de viande et produits de la pêche durables et de qualité depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
 - L'obligation du tri des bio-déchets depuis le 1er janvier 2023 pour les producteurs et détenteurs de plus de 5 tonnes puis pour tous au 31 décembre 2023.
- Mise en œuvre de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite **loi AGEC**, qui impose l'interdiction du plastique pour les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffage et de service notamment dans les services de pédiatrie et de maternité au plus tard le 1^{er} janvier 2025. En plus de la réduction du volume des déchets plastiques, l'objectif est de diminuer l'exposition des enfants et des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens. Des concertations sont actuellement menées par le ministère de la Santé et de la Prévention afin d'assurer la suppression progressive des contenants alimentaires en plastique dans ces services. Certaines dérogations sont à l'étude afin de respecter un objectif d'hygiène et de traçabilité.
- Élaboration de la **cartographie de l'ensemble des réglementations** portant sur la restauration collective par la mission PHARE de la DGOS.



Des initiatives locales inspirantes

Dans le cadre de leur partenariat stratégique d'innovation baptisé ASTRI&DD 1, le Centre hospitalier universitaire de Rennes et la société Philips se sont engagés à participer activement à la réduction de leur empreinte environnementale, avec un premier cas d'usage : l'analyse de cycle de vie (ACV) d'un système biplan d'imagerie interventionnelle (Azurion FD20/15, Philips, Pays-Bas) dédié à la neuroradiologie. Différents leviers ont été identifiés par les équipes afin de diminuer cette contribution, et un plan d'action concret est en cours de déploiement : co-développement d'un mode d'économie d'énergie, élargissement du périmètre de l'ACV à l'ensemble de la salle (équipements, consommables, déchets, traitement et stockage des données médicales, ventilation, etc.), exploration d'un modèle d'économie circulaire, partage des bonnes pratiques des programmes fournisseurs, retour d'expérience sur la méthode PEF auprès de la Commission européenne, etc.

Une politique active de lutte contre le gaspillage alimentaire a été mise en place au sein du centre hospitalier de Jonzac (17). Une réflexion a été menée par un groupe de travail coordonné par le Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN) afin de réduire fortement le gaspillage alimentaire notamment dans les services de très courts séjours (urgences, hôpitaux de jour).

Objectif 4



Transformer et accompagner les pratiques vers les soins écoresponsables dès 2023

53 % des structures du secteur interrogées ne mènent pas d'action pour limiter l'impact environnemental des produits dangereux qu'elles utilisent¹².

Le soin « écoresponsable » est un acte de soin qui, à qualité et sécurité égales, engendre un impact moindre sur l'environnement. De plus en plus plébiscité par les professionnels, il questionne la pertinence du soin effectué. La réduction de l'impact environnemental des soins répond aux problématiques de sur-utilisation, de sous-utilisation ainsi que de gaspillage opérationnel. Les démarches de soins écoresponsables peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie au travail et à terme, à renforcer l'attractivité des structures où elles sont mises en œuvre.

ENGAGEMENTS

○ Déployer des bonnes pratiques en matière de soins écoresponsables et de prescriptions plus sobres par le biais d'un **référentiel national** : recenser l'existant et disposer d'un état des lieux avec des critères de priorisation (impact, facilité de mise en œuvre, reproductibilité, engagement des professionnels...), identifier les dispositions réglementaires bloquantes pour les faire évoluer.

NOUVEAU ★ Déployer en janvier 2024 le deuxième questionnaire de recensement des pratiques, en capitalisant sur l'expérience issue du premier recensement, sous pilotage Anap-DGOS. L'enjeu est d'identifier les bonnes pratiques de soins écoresponsables, évaluées et validées, afin de les diffuser pour les faire connaître et embarquer les structures et les professionnels dans la démarche. Un comité de lecture composé d'experts en santé environnement est mis en place pour identifier les pratiques pouvant être diffusées.

○ Développer la **sobriété des prescriptions** et mener une réflexion sur la **dé-prescription et les alternatives non médicamenteuses**.

○ Développer et renforcer les **évaluations de pratiques** de soins écoresponsables, par des analyses scientifiques, des analyses de cycle de vie et des bilans carbone effectués de façon globale et standardisée.

○ Identifier **les ressources et les leviers nécessaires** à la promotion de la sobriété du soin. Outre les actions de formation et de sensibilisation à la démarche, la recherche devra être développée, de même que les données scientifiques, notamment sur la promotion et le soutien des thérapies non médicamenteuses qui présentent de nombreux co-bénéfices.

12. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2 656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).

- Travailler sur la **pertinence des soins** et des parcours de soins incluant des critères environnementaux, en lien notamment avec les réflexions sur la tarification à l'activité. Ajuster la consommation de médicament aux besoins réels (juste prescription, juste délivrance, dé-prescription, prescription de thérapeutiques non médicamenteuses, etc.).
- Réduire d'ici 2025 l'**usage des gaz anesthésiants à fort effet de serre** (remplacer notamment le desflurane et l'isoflurane par du sévoflurane) sauf cas clinique exceptionnel, et interdire la construction des réseaux de Protoxyde d'azote dans les nouveaux projets immobiliers.
- Réduire d'ici 2025 l'usage des inhalateurs à **gaz à fort effet de serre** au profit d'autres types d'inhalateurs lorsque le cas clinique le permet.

NOUVEAU ★ Poursuivre les efforts de maîtrise médicalisée, identifier et réduire les **prescriptions non conformes**.

- Réfléchir à l'intégration de la dimension écoresponsable des actes et soins dans les **évaluations et recommandations de la Haute Autorité de santé**.
- Embarquer les **usagers de l'offre de soins** pour les convaincre du bien-fondé et des co-bénéfices d'une démarche de sobriété du soin et en faire des acteurs à part entière des soins écoresponsables.

NOUVEAU ★ Promouvoir une utilisation raisonnée des **produits chimiques** en milieu hospitalier (exemple des produits biocides utilisés pour le nettoyage des surfaces).

DÉJÀ ENGAGÉS

- Déploiement en décembre 2022 d'un **questionnaire visant à recenser les pratiques actuelles en matière de soins écoresponsables** afin d'établir un premier état des lieux et de permettre un partage généralisé de bonnes pratiques, piloté par la Direction générale de l'offre de soins et un groupe de travail de professionnels de santé bénévoles.
- Des travaux déjà engagés par le ministère de la Santé et de la prévention relatifs à la **dispensation de médicaments à l'unité**, la sensibilisation à la nécessité de protéger les professionnels de santé en contact avec le **formaldéhyde (formol)** et la promotion de l'utilisation de dispositifs adaptés à investiguer.
- Lancement d'un **Comité de pilotage développement durable sur les produits de santé** : en collaboration avec l'Ordre national des Pharmaciens, l'Anap a engagé un recensement des initiatives écologiques relatives à l'approvisionnement et à l'utilisation des produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux). Ces initiatives peuvent émaner d'industriels ou de professionnels de santé. Elles sont notamment valorisées dans la « Plateforme des Bonnes Pratiques » mise en place par l'Anap. Les travaux de ce Copil étant terminés, certains des membres ont rejoint le groupe de travail sur les soins écoresponsables pour mieux porter la dimension « produits de santé ».

NOUVEAU ★ **Décembre 2023** : inscription en LFSS 2024 d'une mesure d'expérimentation pour le **retraitement des dispositifs médicaux à usage unique (DMUU)**. Les établissements de santé seront les seules structures autorisées à participer à cette expérimentation, qui vise notamment à mesurer l'impact environnemental de cette pratique. Il est ainsi proposé aux établissements, soit d'acheter des dispositifs à usage unique retraités auprès de fabricants de dispositifs médicaux, en vue de leur réutilisation, soit de faire retraiter les DMUU utilisés en leur sein par une entreprise de retraitement externe. Quatre structures seront accompagnées pendant deux ans, avec un financement pour les moyens humains et l'ingénierie. Par ailleurs, une mission des Inspections générales des Affaires sociales et de l'environnement et du développement durable a également été lancée en septembre 2023 afin d'étudier les organisations mises en place dans les Etats-membres, pour réfléchir à la faisabilité d'une filière de DMUU retraités marqués CE (identification des DM (coût, volume, type de DM), qui pourrait porter cette activité.

- Le projet de décret en Conseil d'État relatif à la remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Il sera prochainement transmis au Conseil d'État avec un objectif de publication au premier trimestre 2024.



Une initiative locale inspirante

La **polyclinique La Pergola** à Vichy (03) a déployé une politique environnementale ambitieuse. Parmi les mesures mises en place, l'établissement a souhaité parvenir à **la suppression totale de l'usage du protoxyde d'azote dans les blocs opératoires**. Ce gaz anesthésique, quatrième gaz à effet de serre avec un potentiel « réchauffant » 300 fois supérieur à celui du CO₂ à masse équivalente, a également des effets délétères pour les personnels fréquemment exposés et est souvent responsable de nausées et de vomissements postopératoires pour les patients. La consommation de ce gaz a été réduite par 10 en deux ans. Son usage a été totalement supprimé au bloc opératoire ; il reste utilisé aux urgences, pour les actes de confort en pédiatrie, et pour certaines interventions spécifiques en pneumologie et radiologie, avec le recours à des dispositifs portatifs de mélanges gazeux.

Objectif 5



Accélérer la réduction des déchets et leur valorisation d'ici 2030 et optimiser le périmètre DASRI pour le limiter le plus possible dès 2024

33 % des structures du secteur interrogées se sont fixé des objectifs de réduction et valorisation des déchets. Seulement 24 % d'entre elles trient, pèsent et valorisent leurs déchets alimentaires¹³.

Le *think tank* « The Shift Project » estime les émissions de la catégorie « Déchets » du secteur à **0,4 MtCO₂e¹⁴**. Ces émissions se répartissent entre DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), DAOM (déchets assimilés aux ordures ménagères), et traitement des eaux usées. Le secteur produirait **700 000 tonnes** par an de déchets de toutes sortes, soit 3,5 % de la production nationale. **20 à 30 %** des déchets hospitaliers proviendraient des blocs opératoires et la production moyenne d'équivalent carbone par opération chirurgicale a été estimée à 184 kgCO₂e¹⁵. Le traitement des DASRI représente un impact environnemental et écologique significativement plus important que les DAOM.

ENGAGEMENTS

- NOUVEAU** ✨ Travaux en 2024 sur la dématérialisation de certaines **notices de médicaments**, afin de limiter les coûts carbone et environnementaux liés à la production et aux déchets de notices imprimées.
- **Automatiser les stocks dans les pharmacies à usage intérieur** pour permettre une meilleure gestion des stocks et une réduction des déchets de médicaments.
- Redéfinir le **périmètre des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI)** et développer la réutilisation des emballages des DASRI en accompagnant les expérimentations. Acheter l'actualisation du guide des DASRI en 2024 et limiter le périmètre d'application en accord avec les représentants des secteurs et l'avis rendu par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) en juin 2023.
- Développer le **recyclage des déchets** hors DASRI, permettre la valorisation des déchets d'activités de soins issus notamment des dispositifs médicaux et mettre en place une filière de valorisation des matériaux précieux.
- Développer des circuits d'économie circulaires dans le prolongement des mesures relatives à la remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux.
- Préfigurer une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) sur **les textiles sanitaires à usage unique**.
- NOUVEAU** ✨ Réviser les critères légaux de détermination **d'un médicament non utilisé (MNU)**.
- NOUVEAU** ✨ Travaux d'expertise visant à créer et expérimenter les conditions permettant **la re-dispensation de certains médicaments non utilisés**.

13. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2 656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).

14. Rapport « Décarboner la santé », « The Shift Project », avril 2023

15. The impact of surgery on global climate: a carbon footprinting study of operating theatres in three health systems, Andrea J MacNeill MD, Robert Lillywhite, Prof Carl J Brown MD, 2017).

NOUVEAU ✨ Apprécier l'évolution ou l'adjonction au dispositif des filières REP d'un outil de **revalorisation des produits de santé en fin de vie** et notamment des médicaments non utilisés.

○ Adopter et systématiser le principe des « **5R** » (« Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre ») et intégrer la notion de fin de vie dès l'achat (récupération, circuit de valorisation en privilégiant le réemploi, la réutilisation et ensuite le recyclage).

NOUVEAU ✨ Expertiser l'allongement de la **durée de conservation** de certains médicaments.

○ Développer des **circuits d'économie circulaires** et soutenir la **remise en bon état d'usage**.

○ Développer des solutions pour la **gestion des excréta**s des patients traités par des cytotoxiques, dans les établissements et à domicile.

○ Mettre en place une filière de collecte et valorisation des **verres médicaux** issus des soins en établissements.

○ Permettre la **régénération des surplus industriels**.

NOUVEAU ✨ Renforcer l'**écoconception des conditionnements et emballages**.

○ Inciter les établissements à faire **composter** sur site les bio-déchets, permettant de réduire les taxes et coûts de collecte et traitement des déchets, ainsi que le budget lié à l'entretien des espaces verts, ou bien à s'inscrire dans le groupement de communes pour les collecter et valoriser.

DÉJÀ ENGAGÉS

○ Lancement en février 2023 par la DGOS d'un appel à projet en lien avec la Mesure 14 du Ségur auprès d'établissements publics de santé visant à mener une expérimentation sur un an pour la réduction et la valorisation **du plastique à usage unique et des déchets alimentaires**. 6 lauréats ont été annoncés en mai 2023 : le CH de Mende (48), le GH Nord-Essonne (91), le CH Eure-Seine (27), le CHU de Nantes (44), l'AP-HM (13) et le GHT Alliance de Gironde (33). O 2023 : développement de la délivrance de médicaments à l'unité.

NOUVEAU ✨ **2023** : développement de la délivrance de **médicaments à l'unité**.

NOUVEAU ✨ **Décembre 2023** : une mesure inscrite en LFSS 2024 vise à limiter la **génération de déchets de soins**. Le texte prévoit un mécanisme de remise obligatoire pour l'exploitant en cas d'inscription sur la liste des produits et prestations d'un produit de santé présentant un conditionnement inadapté ou dont l'utilisation est génératrice de déchets de soins supplémentaires ou de gaspillage par rapport à la prise en charge existante. Ce mécanisme contribue à assurer le développement et la mise à disposition de dispositifs médicaux plus vertueux sur le plan environnemental.

NOUVEAU ✨ **Décembre 2023** : une mesure inscrite en LFSS 2024 promeut l'usage de **protections périodiques réutilisables** afin de réduire les déchets. Ces protections sont prises en charge dans un cadre spécifique par un circuit Assurance maladie, pour les femmes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, à compter de 2024.



Des initiatives locales inspirantes

Au centre hospitalier universitaire de Toulouse (31), l'initiative « **Leboncoin du CHU** » est proposée depuis octobre 2020 aux 16 000 agents du CHU. Ce projet permet de déposer un matériel à échanger, validé par le cadre puis vérifié par les équipes logistiques en charge des déménagements, de récupérer un matériel disponible sur la base d'une liste classée par catégorie, avec photo et éléments qualitatifs. Une communication spécifique – axée sur une newsletter, un référent par site et une assistance téléphonique – a permis de diffuser largement et de susciter l'intérêt du personnel. En dix-huit mois d'existence, les résultats sont probants : près de 800 équipements échangés, 58 % concernent du mobilier de bureau, 13 % du mobilier de chambre, 11 % du mobilier de soin et 18 % du mobilier divers (logistique, autres), pour une économie financière générée estimée à 250 000 €.

Au sein des crèches du **centre hospitalier universitaire de Limoges (87)**, pour limiter l'usage du plastique, des contenants en verre (verres et biberons) sont utilisés pour boire. Les repas et les goûters sont servis dans des plateaux en porcelaine, qui sont également déployés au domicile des assistantes maternelles.

Objectif 6

Former et sensibiliser tous les professionnels et acteurs de santé à l'urgence écologique, aux enjeux santé-environnement, à l'écoconception des soins et des accompagnements médicosociaux, et soutenir des projets de recherche d'ici 2025

Dans le cadre d'une étude sur la nécessité de préparer les soignants de demain aux enjeux environnementaux, réalisée par le Docteur Marine Sarfati¹⁶, 96 % des étudiants interrogés ont estimé que le changement climatique figure parmi les enjeux majeurs du XXI^e siècle. 84 % pensent que les enjeux climatiques devraient être enseignés durant les études en santé, dont 54 % de manière obligatoire.

ENGAGEMENTS

1. FORMER TOUS LES AGENTS EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

○ Former d'ici 2025, **6 500 professionnels encadrants de la Fonction publique hospitalière** (Directeurs d'hôpital, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux, directeurs des soins, présidents de Commissions médicales d'établissement), en co-pilotage avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. Seront en parallèle formés des agents volontaires, à l'École des Hautes Études en Santé Publique, pour devenir formateurs relais et ainsi former 100% des agents de la fonction publique hospitalière d'ici fin 2027.

NOUVEAU ★ Former l'ensemble des agents de l'**Assurance maladie** aux enjeux de la transition écologique.

2. EN PARALLÈLE, D'AUTRES ACTIONS DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION SERONT DÉVELOPPÉES

○ Insérer à l'offre de **formation initiale** un socle commun obligatoire de connaissances et de compétences sur la transition écologique pour tous les étudiants en santé de premier cycle, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

○ Inscrire la formation continue aux enjeux santé-environnement et à l'évolution des recommandations et bonnes pratiques pour une transformation écologique au **plan de formation** de chaque établissement de santé et parmi les orientations prioritaires du **Développement Professionnel**

16. Rhumatologue cheffe de Clinique des Universités et assistante des Hôpitaux aux Hospices Civils de Lyon, référente du volet formation du rapport du think tank « The Shift Project » « Décarboner la santé », avril 2023

Continu (DPC) des professionnels libéraux et des OPCO pour l'ensemble des professionnels et acteurs de santé.

- Déployer dans les établissements **des ateliers de sensibilisation** à fort impact.
- Diffuser largement les divers **guides de bonnes pratiques et référentiels** élaborés par le ministère de la Santé et de la prévention, l'Anap et le CSIS. Pour les cabinets de santé, déployer les outils déjà développés par associations santé-environnement, et organisations professionnelles, après les avoir validés.
- **Sensibiliser et impliquer les résidents** dans les établissements médicosociaux, *via* notamment les Conseils de la vie sociale.
- **Sensibiliser les patients, usagers et la population** en général à ces initiatives favorables à la santé et la protection des écosystèmes.

3. DE NOUVEAUX PROJETS DE RECHERCHE DEVRONT ÉGALEMENT ÊTRE SOUTENUS

Sensibiliser et inciter les communautés de recherche à proposer des **projets portant sur l'impact environnemental des soins et du système de soins** aux guichets de financement de la recherche appliquée en santé, afin notamment d'**étouffer le corpus scientifique sur les méthodologies d'estimation de l'impact environnemental** des soins et du système de soins. Encourager la mutualisation des efforts d'innovation en matière d'équipements à basse consommation ou faible émission de GES. Encourager les Partenariats Publics-Privés sous pilotage des centres universitaires ou de formation permettant l'accès à leurs plateformes d'équipements.

DÉJÀ ENGAGÉS

EN MATIÈRE DE FORMATION

- **Prise en compte dans les référentiels de certification périodique** d'actions correspondant aux orientations scientifiques en faveur de la santé environnementale et sociétale, promouvant les soins écoresponsables.
- Inscription aux **orientations annuelles de Développement professionnel** continu de 2020 et 2022 d'éléments relatifs à la santé environnementale (« appréhension des enjeux liés à la santé environnementale »).
- Mise en place de la formation **ChanCES – Changement climatique, transitions et santé** à l'EHESP, ouverte à tous les professionnels du secteur intéressés, afin d'analyser, de coordonner, de piloter ou de développer des projets pour atténuer l'impact environnemental des modes de fonctionnement d'une institution ou d'un territoire, et de les adapter aux bouleversements en lien avec le changement climatique dans un objectif de protection des populations et des fondements de la santé publique. La formation vise le déploiement sur le territoire de **formateurs relais**.

NOUVEAU

★ **Juillet 2023** : Déploiement depuis juillet 2023 d'un programme à la transition écologique qui fait partie du premier plan en Europe pour former tous les agents publics aux enjeux environnementaux et à la mise en œuvre d'un plan d'une démarche de transition écologique dans leur établissement. La formation est prévue en 3 phases :

- Formation présentielle des trios de tête de GHT, soit environ 500 personnes d'ici fin 2024.
- Formation mixte (présentiel et distanciel) des dirigeants. Soit environ 6000 personnes d'ici 2025.
- Formation distancielle des agents publics d'ici à 2027.

Déployée dans une première phase pour les trios de GHT par l'Anap (Président du COSTRAT de GHT, PCMG et Coordonnateur Général des soins), le relais de formation pour les autres phases sera pris par l'EHESP. La région PACA est pilote du déploiement et sera suivie par l'Île de France, la Bretagne, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine. La formation se compose d'une partie sur la compréhension

des grands enjeux environnementaux et de leurs impacts sur le secteur de la santé, de la projection sur comment impulser la démarche dans son établissement et de l'action sur l'identification des actions les plus impactantes à mettre en œuvre. Elle se termine par une visite terrain multi versants, organisée en région, et partagée avec les cadres de la Fonction publique d'Etat.

EN MATIÈRE DE RECHERCHE

- Ouverture en 2023 par la Direction générale de l'offre de soins du Programme de recherche sur la performance du système de soins (PREPS, doté d'environ 15 millions d'euros) aux projets s'intéressant à **l'impact environnemental du système de soins**.
- Pilotage et financement un appel à projets européen dans le cadre du Partenariat européen sur la transformation des systèmes de soins (PTHCS) portant sur la **soutenabilité environnementale des systèmes de soin**, à hauteur de 4,5 millions d'euros. L'appel à projets a été publié en avril 2023, les premiers projets financés seront connus en fin d'année 2023.



Une initiative inspirante

L'Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM) de l'Université de Montpellier ont développé, en partenariat avec le C2DS et le CESEGH, **un Diplôme universitaire de Management du développement durable en santé**. Ouvert à la formation initiale et continue, dans un contexte de sensibilisation croissante des acteurs de la santé à leur rôle environnemental, social et sociétal, ce DU vise à transmettre les savoirs constitués en matière auprès du public des responsables hospitaliers et des entreprises qui interviennent dans les secteurs sanitaire et médicosocial.

Objectif 7



Accélérer la transition vers des transports et des schémas de mobilité à faibles et très faibles émissions d'ici 2030

43 % des structures du secteur affirment n'avoir pas encore pris en compte l'enjeu de la mobilité. 29 % d'entre elles seulement ont mis en place un plan d'actions de premier niveau pour les déplacements domicile/travail¹⁷.

Le volet « Déplacements » du secteur sanitaire et médicosocial représente, selon le rapport du *think tank* « The Shift Project », 6,8 MtCO₂e¹⁸. D'après son Guide des pratiques vertueuses en développement durable des établissements de santé, le Comité pour le Développement Durable en Santé (C2DS) estime qu'un quart des émissions de gaz à effet de serre générées par un établissement de santé est dû aux transports¹⁹. Le bilan carbone du volet transports est encore plus conséquent pour certaines spécialités médicales, à l'image des centres de radiothérapie, pour lesquels il s'agit de la première source d'émissions carbone. L'ensemble de la filière transports et mobilités doit être repensée : transports sanitaires et véhicules d'urgence, déplacements professionnels (médicaux et paramédicaux, hospitalisation à domicile), déplacements des usagers et des visiteurs et déplacements domicile-travail des professionnels.

ENGAGEMENTS

- Accompagner la **transition du transport pour la réalisation de soins** (transporteurs sanitaires, taxis, déplacements des professionnels de santé de ville, etc.) : intégration d'objectifs et de dispositifs incitant aux déplacements sobres en carbone (ex. : bonus électrique pour les transporteurs sanitaires, indemnité kilométrique vélo pour les professionnels de santé de ville,...).
- Développer le recours au **carburant Biogaz** pour les flottes de poids lourds.
- Aider au développement d'outils favorisant le **covoiturage et les transports sanitaires partagés**
- Appuyer le déploiement des outils de plateformes de commandes permettant une **optimisation des tournées ou la gestion de véhicules en pool**.
- Déployer des **navettes de délestage**.
- Inciter à l'achat de **véhicules d'occasion** et de **vélos de service**.
- **Évaluer les plans de mobilité** rendus obligatoires par la LOM pour les établissements de plus de 100 salariés.
- NOUVEAU** ★ Faciliter le **dialogue de filière** pour harmoniser les pratiques et apprécier les conditions de communalisation du dernier kilomètre.
- NOUVEAU** ★ Étudier la possibilité de mettre en place la **dématérialisation des documents de transport**.
- Mettre en place, pour les déplacements patients et visiteurs et les déplacements domicile-travail, un « **point info mobilité** » sur le site internet de l'établissement indiquant les modes de transports

17. Données de la Campagne 2022 du MODD menée par l'Anap, 2656 établissements interrogés (sanitaire, médicosocial, social, tous secteurs confondus).

18. Rapport « Décarboner la santé », « The Shift Project », avril 2023

19. Guide des pratiques vertueuses en développement durable des établissements de santé, C2DS, novembre 2021

possibles, ainsi que les avantages et inconvénients de chacun des modes.

- Intégrer la sobriété carbone dans le **virage domiciliaire du médico-social** et la manière d'organiser l'accompagnement hors les murs.
- Inciter à limiter les kilomètres parcourus pour les formations et conférences : **développer le e-learning et les colloques de proximité accessibles en train.**
- **Développer la communication** autour des co-bénéfices santé-environnement-économie de la mobilité active, douce, collective.

DÉJÀ ENGAGÉS

- Obligation depuis le 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités de 2019 (LOM) d'établir un **Plan de Mobilité employeur** pour chaque établissement de santé (transport des professionnels, déplacements professionnels, transport des patients, des visiteurs, des fournisseurs, des marchandises et des partenaires. Facilitation à l'usage de moyens de mobilité active (marche, vélo, trottinette), au co-voiturage, aux transports en commun, mise à disposition de stationnement adéquat et sécurisé, de douches, réflexion sur les horaires de travail (personnel administratif et soignant), etc.). Le plan de mobilité doit être intégré dans le volet écoresponsable des projets d'établissement de santé, dans leurs CPOM validés par l'Agence régionale de santé.
- Entrée en vigueur le 10 mai 2020 du « **Forfait mobilités durables** » pour la Fonction publique hospitalière afin d'encourager le recours à des transports plus propres pour les trajets domicile-travail.
- Réalisation en septembre 2022 d'un **guide** par l'Anap pour mettre en œuvre une flotte de véhicules à faibles ou très faibles émissions et mise en place en cours d'appuis terrain demandés par des établissements.
- ★ **Novembre 2023 : un bonus écologique** est versé depuis novembre 2023 aux transporteurs sanitaires qui utiliseront des véhicules électriques (sous la forme de forfait : 300 euros pour les véhicules sanitaires légers et 1 100 euros pour les ambulances).
- ★ **Décembre 2023** : inscription en LFSS 2024 d'une mesure visant à **développer l'usage de transports partagés pour les patients**. Elle prévoit que « lorsque le transport partagé est jugé compatible avec l'état de santé du patient et que le transporteur a été en capacité de proposer un transport partagé au patient, si le patient le refuse, il doit faire l'avance de frais et ne sera remboursé par l'Assurance maladie que sur la base du tarif de transport partagé ». Actuellement, le transport partagé représente moins de 15% des dépenses pour les véhicules sanitaires légers, une part stable depuis 2018 mais aussi plus faible que dans d'autres pays. Le développement des transports partagés a par ailleurs été inscrit en 2023 aux textes conventionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie.



Une initiative locale inspirante

Au centre hospitalier universitaire de Montpellier (34) : au premier semestre 2022, une réflexion a été lancée sur les déplacements domicile/travail des 12 000 agents et les déplacements professionnels des 264 véhicules de la flotte. Le CHU s'est engagé à planifier le renouvellement des véhicules de sa flotte jusqu'à 2027 afin d'augmenter la part de véhicules à faibles émissions. Lors des acquisitions ou remplacements de véhicules, les citadines circulant dans la métropole sont systématiquement achetées avec une motorisation électrique. *A minima* 50 % des renouvellements des VP ou des VUL seront des véhicules à faibles émissions (CO₂ < 50 g/km). En parallèle, le CHU réalise des tests de motorisation électrique pour des véhicules spécifiques (mise en service d'un véhicule électrique à température dirigée pour le transport sanguin, expérimentation pour alimenter les systèmes de froid du véhicule grâce à de l'énergie solaire, expérimentation d'un véhicule Samu électrique). Au-delà des véhicules de la flotte, le CHU embarque ses prestataires dans la démarche. Les 12 poids lourds de la société Berto qui acheminent les approvisionnements entre la plateforme logistique et les différents sites du CHU fonctionnent au biodiesel depuis le 1^{er} septembre 2022. Le CHU est le premier établissement à avoir été labélisé « Employeur Pro Vélo ! » en avril 2023.

Objectif 8



Élaborer une feuille de route pour verdir le numérique en santé

Bien qu'immatériels, les systèmes numériques représentent près de 4 % des émissions mondiales d'équivalent CO₂. En France, un rapport publié au Sénat²⁰ évalue l'empreinte carbone du numérique à 15 MtCO₂e par an, soit environ 2 % de l'ensemble des émissions nationales. Sans action pour réduire cet impact, il pourrait tripler en 2050²¹. L'informatique interne d'un système d'information hospitalier représente plus de 5 % du bilan carbone d'un CHU moyen²². Il est donc urgent d'agir avant de recourir à un service ou un équipement numérique, pendant la vie de ces équipements et services, et sur l'obsolescence, le réemploi et le recyclage en fin de vie.

ENGAGEMENTS ET PERSPECTIVES

- Promouvoir l'achat des équipements et matériels numériques issus de l'économie circulaire par la mise en place d'un **écolabel**²³.
- Favoriser l'achat de **dispositifs éco-conçus**. La modularité des dispositifs est notamment un point fort en ce qu'elle permet le remplacement de pièces au lieu du renouvellement total (en lien avec le volet achats durables).
- Lutter notamment contre l'« **obésiciel** » et promouvoir la désinstallation des services inutilisés et le nettoyage des serveurs et ordinateurs afin d'éviter l'accumulation de déchets numériques qui consomment de l'énergie inutilement.
- Promouvoir les **démarches d'écoconception** et favoriser l'élaboration de logiciels moins énergivores **en modifiant la manière de coder** par la formation des professionnels du logiciel et en instaurant la notion de « bugs énergétiques » pour tout code consommant de l'énergie sans aucune nécessité fonctionnelle.
- **Calculer et contrôler les impacts environnementaux des services numériques en santé** (mise à disposition de services de calcul d'éco-scores des applications de santé, des logiciels de gestion des cabinets de villes, de la télésanté et notamment de la téléconsultation, des établissements de santé et des secteurs social et médico-social).
- **Lutter contre l'obsolescence** en proposant de ne pas renouveler le matériel toujours fonctionnel, de privilégier le réemploi dans le cadre d'opérations de solidarité, et de systématiser le recyclage des dispositifs en fin de vie.
- Promouvoir les actions permettant de maîtriser **la consommation énergétique des data centers et de certains matériels médicaux** (un tiers seulement de l'énergie sert à faire fonctionner les serveurs,

20. <https://www.senat.fr/rap/r19-555/r19-5550.html#toc0>

21. <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/empreinte-environnementale-du-numerique/etude-ademe-arcep-empreinte-environnementale-numerique-2020-2030-2050.html>

22. 34 estimations réalisées à partir de l'inventaire informatique des établissements de santé, publié par la DGOS (Atlas de SI Hospitaliers 2018 - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_atlas_sih_2018.pdf) et du modèle de calcul mis au point par F. Bordage pour le GT6

23. Un écolabel est un label écologique attribué par un organisme indépendant (certificateur) à un produit ou service susceptible de réduire certains impacts négatifs sur l'environnement par comparaison avec d'autres produits ou services de la même catégorie.

le reste étant utilisé pour alimenter un système de refroidissement), par exemple la régulation de la climatisation, permettant d'optimiser la production de froid, la réutilisation du surplus de chaleur produite pour chauffer d'autres bâtiments, etc.

- Mesurer et maîtriser les **volumes des données échangées**. Toutes les données personnelles ne sont peut-être pas pertinentes dans le cadre d'études cliniques ou populationnelles.
- **Évaluer le bénéfice santé réel** d'un dispositif numérique innovant avant de le mettre en place, en comparaison du risque environnemental qu'il représente et des éventuels effets rebonds.

DÉJÀ ENGAGÉS

- Une première **feuille de route** a déjà été élaborée par la cellule éthique de la Délégation ministérielle au numérique en santé, du ministère de la Santé et de la prévention. Une série de recommandations pour le secteur est accessible dans un rapport publié en mai 2021, intitulé « L'impact environnemental du numérique en santé »²⁴.
- Élaboration et mise à disposition des éditeurs d'un service de calcul de **l'éco-score des applications de santé**²⁵, utilisé pour le référencement dans le catalogue de services de Mon espace santé.
- Élaboration et mise à disposition des Directions des Systèmes d'information des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux d'un **éco-score des systèmes d'information** hospitaliers dans le cadre de la certification MATURIN (Direction générale de l'offre de soins).



Une initiative inspirante

Dans le cadre de ses implantations, le **Mipih**, structure publique de coopération hospitalière, spécialisé dans l'édition et l'hébergement de systèmes d'informations hospitaliers et de santé, met en place des systèmes de régulation de la climatisation permettant d'optimiser la production de froid. Le surplus de chaleur produite par le data center de Toulouse est recyclé pour chauffer d'autres bâtiments. Le data center d'Amiens est ainsi connecté au réseau chaleur et froid de la ville. Les calories produites par le data center servent à chauffer le réseau de ville et le froid est produit par géothermie. Ainsi, la société d'économie mixte à opération unique, Amiens Energies, s'est engagée auprès de l'Ademe à injecter de l'énergie sur le réseau Intercampus (fédération étudiante sur la Champagne-Ardenne) dans le cadre du développement de ses réseaux.

notes d'information, sensibilisation aux éco-gestes

24. https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/RAPPORT_GT6_VF.pdf

25. <https://ecoscore-appli.esante.gouv.fr/>

FRANCE NATION VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Cabinet de Madame Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée
chargée de l'Organisation Territoriale et des Professions de Santé

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS

sec.presse.cabotps@sante.gouv.fr

01.40.56.84.86